

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°94-370 du 16 Novembre 1994

chargeant Monsieur Paul DOSSOU,
Ministre des Finances de l'intérim
de Monsieur Robert TAGNON, Ministre
du Plan et de la Restructuration
Economique pour compter du 13 Novem-
bre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

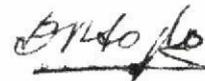
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 13 Novembre 1994, Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances est chargé de l'intérim du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique pendant l'absence de Monsieur Robert TAGNON.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 Novembre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MPRE-MF 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-